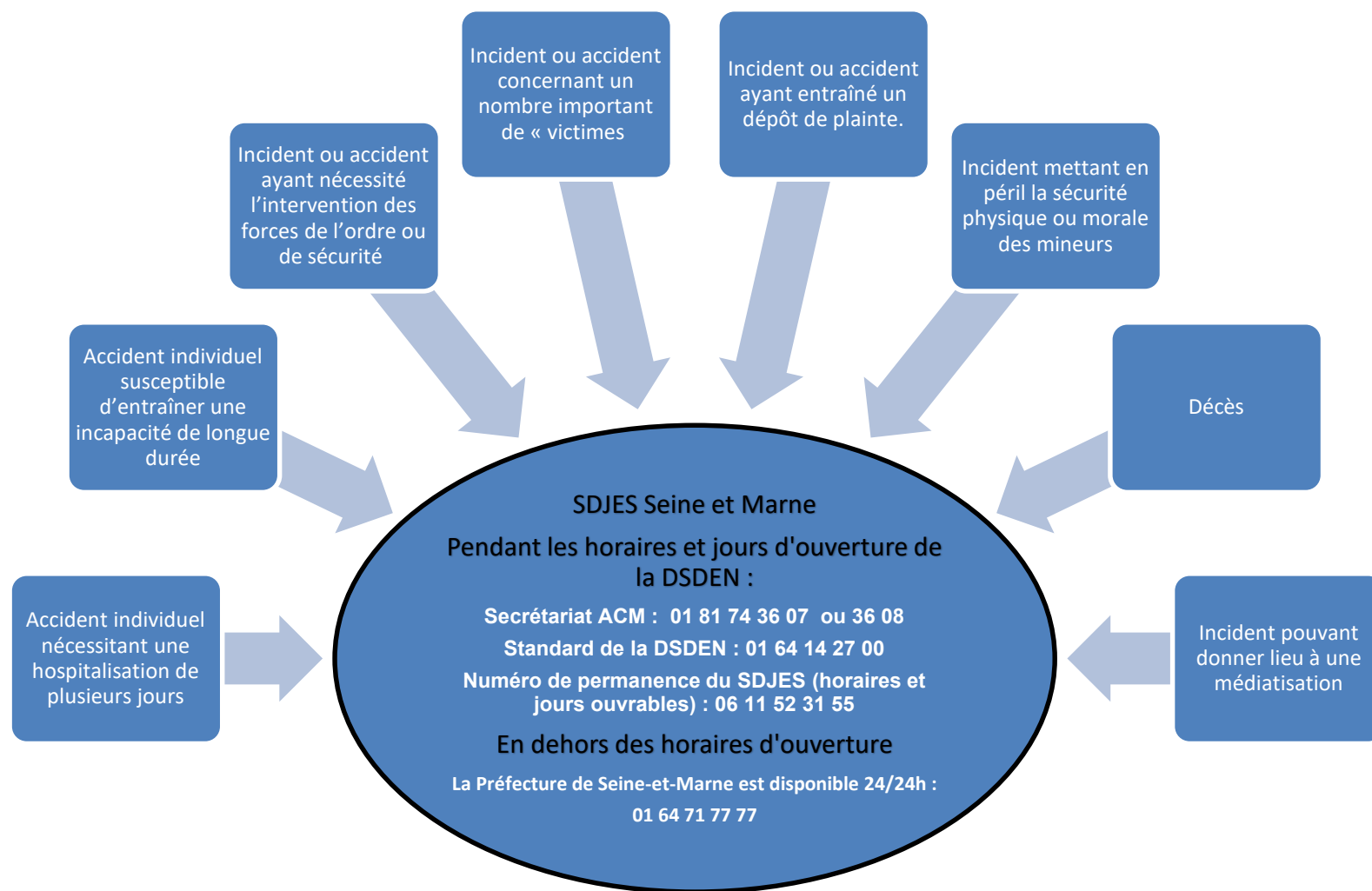


Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

les évènements graves sont à signaler impérativement au SDJES



Dans tous ces cas, le signalement doit être effectué dans un délai de 48h par contact téléphonique, suivi d'un courriel à : ce.sdjes77.ice@ac-creteil.fr